

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°7 (arrêté de promulgation du 11 décembre 1934)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 décembre 1934

Numéro JO
n° 457 du 31/12/1934

Date du numéro
31 décembre 1934

VISAS

Lo Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 13 novembre 1934, portant ouverture d'une rubrique au budget local de l'exercice 1934 et prélèvement exceptionnel sur la caisse de réserve (Côte française des Somalis) ; inséré au Journal officiel de la République française du 16 novembre 1934;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° », — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 15 novembre 1934 susvisé, portant ouverture d'une rubrique au budget local de l'exercice 1934 et prélèvement exceptionnel sur la caisse de réserve (Côte française des Somalis).

Art. 2°, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

m.de.coppet